



Peyrolles-info

94

Le verre de l'amitié aura lieu comme d'habitude le dernier samedi du mois de juillet:

samedi 28 juillet à partir de 18h

place de la mairie

Vous êtes tous les bienvenus.

**La commune de Peyrolles a la joie d'accueillir la naissance de
Loudza Besnier Auguie
née le 13 juillet à l'Arénas**

**Tous nos vœux de bonheur à cette nouvelle habitante
et à ses parents !**

Il y a près de cinquante ans que notre commune n'avait pas enregistré de naissance puisque la précédente remonte à 1963 !

Un culte sera célébré au temple de Peyrolles
le samedi 21 juillet à 18h et le samedi 4 août à 18h

Conseil municipal du 12 juillet 2012

Étaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Françoise LETOWSKI, Jean PAULIN.

Absents: Dorothee GIVONE, Pierre HÉNON, Sophie MOREAU, Aurélie ROUX.

Pouvoir de Sophie Moreau à Pierre Deleuze
et de Aurélie Roux à Françoise Letowski.

Secrétaire de séance : Françoise Letowski.

La séance est ouverte à 18h.

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

1. TRAVAUX À RÉALISER AU LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL DE LA PLANQUE – 1^{ER} ÉTAGE.

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 14 juin dernier, les différentes options de travaux avaient été abordées pour le logement social de La Planque – 1^{er} étage.

I) Renseignements pris auprès de l'Etat sur la possibilité de séparer l'appartement T6 conventionné en deux appartements T3, les services de l'ANAH indiquent qu'il est possible de faire un avenant au conventionnement qui nous lie jusqu'en 2016.

A l'époque, un financement de l'Etat sur les travaux avait été obtenu en contre partie d'un prêt locatif aidé. Cependant deux subventions ne peuvent se cumuler pour des travaux réalisés dans un même immeuble, il est donc préférable d'attendre 2016 pour séparer l'appartement en deux en bénéficiant de nouvelles subventions pour ces travaux..

II) Néanmoins, des travaux restent à ce jour à réaliser :

- la réfection du sol de la salle principale et d'une des deux salles de bain : une consultation directe doit être lancée pour la réfection du sol endommagé ;
- le rafraîchissement des murs : l'entreprise de peinture ROSSEL avait été la seule à répondre à la consultation pour un montant de 4 670 € TTC et divers travaux de réparation dus à l'ancienne locataire pour un montant de 990 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de :

1/ ne réaliser cette division qu'au terme :

- de l'actuelle convention afin de pouvoir demander à nouveau le soutien de l'Etat,
- et de l'occupation du logement.

2/ lancer une consultation directe :

- pour réaliser des travaux de maçonnerie (réfection du sol),
- pour la pose d'un parquet flottant

3/ retenir l'Entreprise de peinture Rossel pour les travaux de peinture et réparation

2. ANIMATION MUSICALE DE LA FÊTE ANNUELLE.

Pour cette animation musicale le conseil retient la proposition de M. Philippe Yvrard pour un montant, charges comprises de 195 €.

3. RANGEMENT DES ARCHIVES MUNICIPALES

Le maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à attribuer du temps supplémentaire à l'Adjoint Administratif afin de procéder au rangement des archives municipales qui en ont bien besoin.

La Maire propose d'affecter à cette tâche 20h par mois pendant trois mois.

Accord unanime du Conseil

4. CHOIX DU CONTRAT D'ASSURANCE

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé à la SMACL de mettre à jour la couverture d'assurance de la commune.

Deux formules ont été proposées par la SMACL, avec franchise pour un montant de 1634 € et sans franchise pour un montant de 1886 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la formule sans franchise.

Questions diverses

- ♦ *Choix du locataire du logement vacant de La Planque. Le conseil examine les candidatures et retient deux candidatures de personnes avec trois enfants.*
- ♦ *Adhésion à la charte du Parc Régional. Il va y avoir une enquête publique à l'automne 2012 puis, pour la commune, la possibilité d'adhérer en 2013. Peyrolles étant en zone périphérique du Parc, cette adhésion est facultative. Elle implique l'acceptation d'un certain nombre de contraintes mais donne accès à des subventions spécifiques. Cf <http://www.cevennes-parcnational.fr/>*

La séance est levée à 19h30

Info : Une agricultrice de l'Estréchure recherche des terres agricoles.

Contacteur Mme Van Lent Naama 04 66 54 57 28